

**Communauté de Communes
Terrassonnais Haut Périgord
Noir**

**Pôle des Services Publics
58 Ave Jean Jaurès
24120 TERRASSON-
LAVILLEDIEU**

L'an deux mil vingt-deux, le 4 avril, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes de Terrasson-Lavilledieu, sous la présidence de M. Roland MOULINIER, 1^{er} Vice-Président.

Date de convocation : 29 mars 2022

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	43
Votants :	47
Pour :	47
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Didier CLERJOUX, Sylviane GRANDCHAMP, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie CHANQUOI, Patricia FLAGEAT, Stéphane ROUDIER, Gaston GRAND, Jean-Louis PUJOLS, Elodie REBEYROL, Nicolas DJERBI, Roland MOULINIER, Sébastien LUNEAU, Daniel BOUTOT, Daniel BARIL, Jean-Pierre VERDIER, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Marie-Claire BOULINGUEZ, Bernard DURAND, Patrick DELAUGEAS, Claude TURBANT, Mattia TRENTEMONT, Régine ANGLARD, Dominique BOUSQUET, Jean BOUSQUET, Frédéric GAUTHIER, Claudine LIARSOU, Sabine MALARD, Maud MANIERE, Jean-Yves VERGNE, Jean-Luc BLANCHARD, Nicole RAVIDAT
Laurent PELLERIN.

Suppléant : Gilles COZANET représente Dominique DURUY, Patrick LEFEBVRE représente Gérard MERCIER, Daniel DEVAUX représente Annie DELAGE, Maurice DUBREUIL représente Jacques MIGNOT, Emmanuel REBIERE représente Dominique DURAND.

Excusés : Josiane LEVISKI donne pouvoir à Jean-Luc BLANCHARD, Patrick GAGNEPAIN donne pouvoir à Stéphane ROUDIER, Jean-Michel LAGORSE, Olivier ROUZIER, Claude SAUTIER donne pouvoir à Bertrand CAGNIART, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Edmond Claude DELPY, Jean-Michel LAGORSE, Bernard BEAUDRY, Coralie DAUBISSE donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Isabelle DUPUY, Fabien JAUBERT, Roger LAROUQUIE, Caroline VIEIRA.

SECRÉTAIRE : Mme Bernadette MERLIN.

OBJET : Soutien des Communes labellisées « Petites villes de demain » dans l'atteinte de leurs objectifs en matière de sécurité

Le programme national « Petites villes de demain », dans lequel la Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir s'est engagée, aux côtés des Communes de Terrasson-Lavilledieu et de Thenon, prévoit la mobilisation de moyens en matière de sécurité.

Bien que ces moyens soient associés aux brigades implantées dans les communes centralités, leurs mises en œuvre concernent des périmètres supra-communaux.

Par conséquent, un premier partenariat a été facilité entre l'Etat, la Gendarmerie nationale et la Commune de Terrasson-Lavilledieu afin de coordonner et faciliter les démarches de contractualisation avec les communes concernées dans le cadre du programme « Petites villes de demain ».

Ce partenariat s'est traduit par la signature d'un Contrat de sécurité qui s'articule autour :

- De la déclinaison de l'offre de protection spécifiquement déployée sur la Commune et son bassin de vie,
- Des engagements de la Commune de Terrasson-Lavilledieu notamment par l'intégration des enjeux de sécurité dans l'ensemble des projets d'aménagement ainsi que par la rénovation de l'actuel site de la Gendarmerie (en partie soutenue par le Contrat de Projets Territoriaux du Département de la Dordogne).




Par la suite, un partenariat similaire devrait être conclu pour la Commune de Thenon et son bassin de vie.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération de la Commune de Terrasson-Lavilledieu portant sur la validation du Contrat de sécurité entre l'Etat, la Gendarmerie nationale et la Commune de Terrasson-Lavilledieu du 26 janvier 2022.

Vu le Contrat de sécurité entre l'Etat, la Gendarmerie nationale et la Commune de Terrasson-Lavilledieu annexé à la présente délibération,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité :

-  **DE SOUTENIR** les Communes labellisées « Petites villes de demain » dans l'atteinte de leurs objectifs en matière de sécurité,
-  **DE PRENDRE ACTE** de la mise en œuvre d'un Contrat de sécurité entre l'Etat, la Gendarmerie nationale et la Commune de Terrasson-Lavilledieu dans le cadre du programme national « Petites villes de demain ».
-  **D'AUTORISER** le Président à signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en application de cette décision.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 08/04/2022

Le 1^{er} Vice-Président,
Roland MOULINIER